



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises d'intérim

Question écrite n° 65782

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le travail intérimaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'évolution de l'intérim dans le Tarn ces dix dernières années ainsi que les secteurs d'emploi utilisant le plus cette forme de contrat de travail.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'évolution du recours à l'intérim dans le Tarn. Le recours à l'intérim dans ce département est connu grâce aux données de la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Midi-Pyrénées, aujourd'hui intégrée à la direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Entre 2001 et 2007, le taux de recours à l'intérim dans le Tarn est relativement stable, autour de 7 % avec un pic à 8 % en 2007. Les secteurs d'emploi connaissant le plus fort taux de recours sont ceux de l'agroalimentaire (8,8 % en moyenne), de la métallurgie (9,5 % en moyenne), des composants électroniques (11,6 % en moyenne), de la pharmacie-parfumerie entretien (12 % en moyenne), de la construction (10 % en moyenne). Ainsi, le nombre d'équivalents temps plein sur la période s'élève, en moyenne, à 2 214, correspondant à 63 656 contrats conclus. Enfin, l'intérim est aux trois quarts masculin et ouvrier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65782

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11651

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 13048